Echos militants

Le journal du **CODAP**, Centre de conseils et d'appui pour les jeunes en matière de droits de l'homme

LE CODAP COMME UN TRAIT D'UNION

SOMMAIRE

numéro **2**/ 2015

Rencontre à Genève: un bien-être basé sur le savoir 2

Lutte pour la liberté d'association au Maroc 4

La jouissance du droit à un logement convenable au Bénin : entre urgence et nécessité 6

Une formation régionale bien utile 7

La gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique au coeur des UEDH 8

Témoignage du Kivu 9

La République très Démocratique du Congo… Qu'en est-il un an avant les élections présidentielles ? 11

codapooo

Rue Liotard 5
CH - 1202 Genève

tél + 41 22 735 93 94
fax + 41 22 345 02 46

codap@codap.org
www.codap.org
skype: codap_ge

Chacun-e vient avec sa personnalité, son expérience, ses aspirations. En face, l'autre, les autres, parfois d'une région, d'un pays ou d'un continent différents, avec leurs caractères, leurs vécus et leurs rêves. Appréhension, hésitation à faire le premier pas. Finalement, que pourrait-on bien se dire alors que nous sommes si différents ? Et puis l'échange s'engage ; les jeux, les chants, la danse ou les mets traditionnels brisent la glace. Les points communs affleurent et les différences intriguent. Petit à petit, la conscience de partager des valeurs et un engagement communs émerge. On se prend alors à partager ses expériences, à contribuer au travail de l'autre, voire à penser ensemble la réalisation d'une action commune sur le terrain. Et tout devient possible.

Le Codap, c'est un peu cet esprit-là. Tout au long de cette année, de la fameuse salle de formation sans fenêtres de la rue Liotard jusqu'aux bords du Lac Kivu au Congo, en passant par la Moldavie, Ouagadougou, Begnins et Saint-Cergue, une équipe de jeunes s'engage encore et toujours depuis Genève pour faire souffler cet esprit sur les activités codapiennes. Chaque formation, qu'elle dure deux heures ou dix jours, est l'occasion de rencontres fortes, de découvertes culturelles, d'approfondissements thématiques et de lancement de nouvelles actions sur le terrain.

Par les jeunes et pour les jeunes, c'est tout un réseau qui ainsi se renforce pour continuer à agir en faveur des droits humains. Cette nouvelle édition des Echos Militants partage avec vous leurs réflexions et leurs témoignages. Bonne lecture !

Cédric CHATELANAT
Coordinateur international CODAP

Seydou SANGARE
Illustrateur

RENCONTRE À GENÈVE: UN BIEN-ÊTRE BASÉ SUR LE SAVOIR

Diel MOCHIRE MWEMBE
Programme Intégré pour le Développement du Peuple Pygmée (PIDP)

Au départ, je suis engagé dans la lutte et le plaidoyer pour le respect des droits des Peuples Autochtones pygmées en République Démocratique du Congo, à travers le Programme Intégré pour le Développement du Peuple Pygmée – PIDP.

Créé en 1991 par les peuples autochtones pygmées du Kivu, dans le but de faire face aux multiples cas de violation des droits humains dont ils ont été et sont aujoud'hui encore victimes, notamment la discrimination et la marginalisation. Gradué en Relations Internationales de l'Université Simon Kimbangu à Bukavu en 2007, avant de poursuivre avec la licence, je me suis engagé à défendre ma communauté en faveur de la promotion, la protection, la défense et la reconnaissance de leurs droits.

Le PIDP a une longue histoire de coopération et de collaboration avec le Docip (Centre de Documentation, de Recherche et d'Information des Peuples Autochtones). Cette organisation de service pour les Peuples Autochtones basée à Genève offre un accompagnement régulier aux Peuples Autochtones du monde entier. Le Docip participe et rapporte notamment les sessions du Mécanisme d'Experts sur les droits des peuples autochtones, organisé au mois de juillet de chaque année à Genève au Palais des Nations, ainsi qu'à l'Instance Permanente sur les questions autochtones à New York en mai de chaque année. Elle soutient également les organisations autochtones dans la participation aux autres mécanismes onusiens à Genève.

Par exemple, en 2014, lors du deuxième cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU) de la République Démocratique du Congo (RDC), le Docip a appuyé techniquement le PIDP lors de la pré-session organisée et soutenue par l'institution UPR Info. La participation à cette pré-session permet aux organisations de la société civile de présenter des rapports alternatifs sur le respect des droits humains dans leur pays. Ces rapports se composent de

recommandations que les représentants des Etats au Conseil des droits de l'homme peuvent reprendre lors de l'Examens Périodique Universel (EPU). Résultat, dans le cas de la RDC, quatre recommandations, formulées par les Etats et intégrées dans le plan de mis en œuvre des recommandations issues de l'EPU, ont été acceptées par la Gouvernement Congolais.

Le PIDP a également bénéficié de l'encadrement de deux stagiaires au Docip dont Mr Joseph Itongwa Mukumo, Coordinateur Principal en 2010 et Mr Diel Mochire Mwenge, moi-même, Directeur Provincial. En effet, du 22 juin au 14 décembre, j'ai été plongé dans la Genève Internationale, lors de mon stage au Docip. Des concepts relatifs aux Peuples Autochtones, droits de l'homme, mécanismes internationaux, environnement et forêts ont rempli la valise de mes capacités et compétences. De plus, j'ai pu découvrir de nouveaux concepts, des approches et pratiques ne faisant que renforcer mon expérience en matière des droits de l'homme, et spécifiquement des droits des Peuples Autochtones dans le contexte international et régional Africain. 2015 a été une année exceptionnelle, composée de longs moments d'apprentissage, de conduite et d'engagement.

Durant mon séjour à Genève, j'ai également bénéficié de formations octroyées par le Codap. La première, organisée à leur bureau sur quatre jours, s'est focalisée sur la gestion de projet, la stratégie de communication et de relation avec les médias ainsi que la stratégie de financement. La deuxième a eu lieu le weekend du 14 et 15 novembre 2015 à Saint-Cergue dans le canton de Vaud. Cette formation a regroupé une quinzaine des jeunes militant(e)s engagé(e)s pour les droits de l'homme. Les ateliers se sont cette fois articulés autour des méthodes

d'action de mobilisation non-violente et symbolique, le lobbying, la flashmob, la gestion de conflit, la prise de décision et le système d'évaluation d'un projet. De la théorie à la pratique, j'ai été persuadé par le professionnalisme du Codap et son impact sur les jeunes en matière de la promotion et défense des droits de l'homme. La preuve, «je suis devenu un pêcheur, en quittant de la mendicité des poissons».

Dès mon retour dans mon pays, les projets montés ici seront ré-analysés en fonction du contexte local. Les jeunes seront au centre de plusieurs projets en tant qu'acteurs du changement et promoteur social de demain. Un programme de renforcement des capacités des jeunes constituera un service de base clé servant d'apprentissage afin de relever les défis auxquels font face les jeunes autochtones pygmées de la République Démocratique du Congo. Je félicite la coopération de longue date Codap-doCip qui m'a permis de bien cerner la problématique des jeunes autochtones pygmées de la République Démocratique du Congo. Le travail pour les trois organisations Codap, Docip et PIDP aide à dépasser le cap entre le cadre juridique et la mise en place effective.

LUTTE POUR LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION AU MAROC

Mehdi SAREHANE
Association Marocaine des Droits Humains (AMDH)

La Constitution du 29 juillet 2011 qui s'inscrit dans le contexte du «printemps démocratique» peut paraître révolutionnaire. Or cette vision ne tient que si l'on se limite à une lecture partielle du texte en se focalisant sur l'engagement de l'État à garantir différents droits et libertés.

Il est vrai que la Constitution paraît répondre aux revendications du Mouvement du 20 février et des associations de défense des droits humains qui luttaient alors pour le renforcement et la protection des ces droits, l'instauration d'une monarchie parlementaire, la fin de l'impunité, la reddition des comptes, etc. La Constitution semble ainsi faire la synthèse des différentes revendications de la société civile et des partis politiques.

Mais ce qui est frappant dans le domaine des libertés, c'est la contradiction entre la proclamation des droits et les restrictions qui les accompagnent, à tel point que leur exercice paraît entièrement compromis. Dans cet article, nous allons nous intéresser à la liberté d'association au Maroc comme exemple de cette confrontation entre le droit et la réalité de son application.

Le cadre juridique de la liberté d'association au Maroc

Les libertés publiques qui ont suscité des controverses sont notamment celles relatives aux libertés d'association, de rassemblement public, de la presse et de la constitution de partis politiques.

Depuis 1962 (date de promulgation de la première Constitution Marocaine),

les différentes Constitutions qui se sont succédé ont toutes reconnu la liberté d'association. Et la Constitution de 2011 a renforcé le statut des associations. Elle déclare dans son article 12 que les associations se constituent librement et exercent également en toute liberté dans le respect de la Constitution et de la Loi. Cet article précise par ailleurs qu'elles ne peuvent être dissoutes ou suspendues qu'en vertu d'une décision de justice.

Bien que la Constitution de 2011 défende la liberté d'association, l'application du dahir du 15 novembre 1958, tel que plusieurs fois modifié, relatif à cette liberté est entravée par l'administration. Cette dernière ne respecte pas les dispositions légales en usant d'abus de droit en matière procédurale en ce qui concerne les modalités de constitution des associations et les causes de leur interdiction.

La situation des libertés d'associations après la déclaration du ministre de l'Intérieur

Le 15 juillet 2014, le ministre de l'Intérieur a déclaré devant les députés de la Première chambre, que certaines associations, « sous prétexte de travailler pour les droits de l'homme, auraient en réalité, un agenda externe servant des intérêts étrangers ».

L'année 2014 a connu une campagne systématique d'entrave au droit d'association sous différents prétextes en violation de toutes les lois en vigueur et des conventions internationales dont le Maroc fait partie. Les autorités ont exploité les dispositions restrictives contenues dans le code pénal et la loi sur les associations fixant des lignes rouges aux associations indépendantes sous prétexte qu'elles agissent contre la morale, l'islam, le régime monarchique ou l'intégrité du territoire national. C'est ainsi que durant l'année 2014, les autorités ont refusé de réceptionner les dossiers constitutifs et de renouvellement des instances dirigeantes de plusieurs associations dont l'association FREEDOM NOW, l'Association des Droits Numériques (ADN), le Réseau des avocats contre la peine de mort, d'ATTAC/Maroc, l'Association nationale des diplômés chômeurs au Maroc ainsi que plusieurs sections de l'AMDH…

L'Association Marocaine des Droits Humains (AMDH) a subi plusieurs violations. A elle seule, elle a totalisé plus de 90 interdictions d'activités y compris celles pour lesquelles des salles publiques ont été réservées et parfois payées. Les interdictions sont évidemment toutes illégales et arbitraires, généralement informelles et orales. Aussi, les autorités ont interdit à Amnesty International Maroc d'organiser une colonie de vacances pour jeunes qu'elle avait coutume d'organiser depuis des années. La ligue Marocaine de défense des droits de l'homme, elle, s'est vu interdire l'organisation d'une conférence nationale interne sur l'éducation aux droits humains.

La Justice à tout de même réagi face à cette vague répressive et le 5 septembre 2014, le Ministère de l'Intérieur a été condamné à verser 100.000 dirhams de dommages et intérêts à l'AMDH pour avoir interdit une activité programmée par l'association. Selon le verdict, la décision d'annuler cet événement n'avait pas de « fondement juridique ».

Création d'un Réseau des associations victime d'interdiction

Plusieurs organisations de la société civile viennent de se rassembler pour lutter contre les interdictions qu'elles subissent. Cette nouvelle entité, appelée «le Réseau des Associations Victimes d'Interdiction (RAVI) », appelle à un arrêt des interdictions des activités de plusieurs associations qui couvrent la période allant de janvier 2014 à Juillet 2015. Le RAVI se compose de plusieurs associations dont la ligue Marocaine de défense des droits de l'homme, Amnesty International-Maroc, association RACINES, Transparency Maroc, ATTAC-Maroc , l'AMDH, AMJI, Freedom Now et d'autres.

Le RAVI se plaint ainsi de la répression contre le droit d'association et de réunion pacifique. Il déplore que « trois années après l'adaptation de la constitution, rien n'a globalement changé » et que « contrairement au discours véhiculé par les médias officiels "contrôlés" la situation des droits de l'homme au Maroc est en régression ». Il invite l'État à respecter, au niveau national, les dispositions des conventions internationales ratifiées par ce dernier.

Afin de lutter contre l'action du ministère de l'Intérieur à qui le RAVI attribue environ 150 violations du droit de réunion et 50 atteintes au droit d'organisation sur la période étudiée, le réseau mène un plaidoyer auprès de plusieurs responsables nationaux et internationaux. Enfin, le RAVI a adressé le 6 avril dernier une plainte à quatre rapporteurs spéciaux de l'ONU. Affaires à suivre.

LA JOUISSANCE DU DROIT À UN LOGEMENT CONVENABLE AU BÉNIN : ENTRE URGENCE ET NÉCESSITÉ

Fiacre Renaud AVLESSI
Antoine Osé COLIKO
Volontaires et activistes des droits de l'Homme à Changement Social Bénin

S'il y a un sujet qui fait preuve d'unanimité et retient de plus en plus l'attention de toute la communauté internationale, c'est bien celui du droit au logement convenable. Partie intégrante des droits économiques, sociaux et culturels, le droit à un logement convenable est un droit carrefour, car rattaché à une panoplie de droits.

L'Organisation des Nations Unies a reconnu le droit à un logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant. De plus, par la résolution 2000/9 de la Commission des Droits de l'Homme a été créé le mandat de Rapporteur Spécial sur le logement convenable. Aussi, l'Institution de ONU Habitat révèle l'importance du droit au couvert.

En dépit de la consécration du droit au logement convenable par les instruments internationaux, régionaux et nationaux, des millions de personnes dans le monde et des milliers d'autres au Bénin ne jouissent pas ou jouissent imparfaitement de ce droit.

Le Bénin, en prenant l'initiative de construire des logements sociaux, a reconnu la nécessité de garantir ce droit. Malheureusement cette initiative n'a été précédée d'aucune étude sérieuse de faisabilité et d'impact. Pire, elle ne s'inscrivait pas dans une politique nationale du logement convenable et relevait d'une pure improvisation. La conséquence est sans appel : jusqu'à ce jour ces logements sociaux ne sont pas mis à la disposition des bénéficiaires. Il s'entend donc que l'effectivité du droit à un logement convenable au Bénin est problématique.

Le droit à un logement convenable est le droit de tout homme, femme, jeune et enfant d'obtenir et de conserver un logement sûr dans une communauté où il puisse vivre en paix et dans la dignité. C'est aussi le droit de vivre en un lieu dans la sécurité, la paix et la dignité.

Ce droit est garanti par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 (article 25), le Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 (article 11), la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981 (articles 16 et 24) et donc par la Constitution béninoise qui a intégré ces instruments internationaux.

Selon ces instruments, les Etats devraient adopter des lois ou d'autres mesures pour garantir que les acteurs privés propriétaires, promoteurs immobiliers, propriétaires fonciers et entreprises notamment – se conforment aux normes relatives aux droits de l'homme en matière de droit à un logement convenable. Ils devraient, par exemple, réglementer les marchés du logement et

de la location de façon à promouvoir et à protéger ce droit. Mais le Bénin ne dispose pas à ce jour d'une loi qui réglemente le logement.

L'absence d'une loi sur le bail à habitation laisse libre court à bon nombre de comportements qui violent le droit à un logement convenable.

Ainsi plusieurs citoyens chaque année sont confrontés au problème d'augmentation anarchique des frais de loyers, de résiliation abusive des contrats de location, de menace d'expulsion en cas de revendication. Plus spécifiquement, des centaines de milliers d'étudiants sont victimes chaque année d'expulsions violentes des résidences universitaires. Ces situations que vivent les étudiant/e/s désabusé/e/s par les propriétaires et les autorités en charge des logements universitaires sont sources de frustration et s'expriment par des actes de violence et de vandalisme sur les campus.

L'intérêt pour l'Etat béninois de se doter d'une loi sur le logement, le bail à habitation en vue de combler le vide juridique en la matière n'est plus à proclamer. Cette loi permettra de prévenir les conflits entre particuliers et les troubles à l'ordre public en réglant une fois pour tout les épineuses questions portant sur les conditions de mise en location, les coûts de location, le préavis, les droits et les devoirs en matière de bail à habitation. De plus, il est important que le Bénin, reconnu pour son hospitalité et son engagement en faveur du respect de la dignité humaine, prenne des mesures hardies afin de régler la situation des sans abris et de ceux qui vivent dans les taudis, ne serait-ce qu'en mettant en place une politique facilitant leur accès aux logements sociaux construits depuis des années et qui sont en attente de locataires.

De même, un regard particulier devra être porté sur les politiques d'urbanisation qui ne sont guère respectées. Des constructions sont érigées sur des espaces inappropriés et ne sont souvent pas conformes aux plans de constructions homologués. Les zones industrielles légalement inhabitables regorgent de monde. Cet état de chose est à la base des inondations cycliques dans les villes à forte concentration urbaine telles que Cotonou et Porto-Novo.

C'est pourquoi, les organisations de la société civile, à l'instar de Changement Social Bénin, mènent des plaidoyers et lobbying à l'endroit des autorités afin de garantir la jouissance du droit de tout Béninois à un logement convenable. L'objectif final étant d'adopter une loi sur le logement et le bail à habitation.

Photo prise par: jbdodane

UNE FORMATION RÉGIONALE BIEN UTILE

Ida SANYAN
Khady N'DOUR
Participantes sénégalaises aux Universités d'été 2015

Situé en Afrique de l'Ouest, le Sénégal est aujourd'hui considéré comme l'un des exemples type en matière de démocratie. Liberté d'expression, élections libres et transparentes, respect du mandat électif ainsi que de la Constitution sont parmi les exemples qui peuvent témoigner de la maturité démocratique de ce pays.

Il est bon de noter également que le Sénégal prend part à la plupart des médiations et missions de paix au sein de l'Union Africaine (UA) et de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La stabilité démontrée par ce pays au plan démocratique devrait aller de pair avec une certaine maturité sur la question des droits humains.

Cependant, au Sénégal, comme dans bien d'autres pays, démocratie ne rime pas toujours avec respect des droits humains. Cela suscite bien des interrogations sur l'implication des différents acteurs responsables de leur mise en oeuvre, l'efficacité des mécanismes et outils y relatifs ainsi que les sanctions encourues en cas de manquements. En effet, des violations des droits humains sont commises au quotidien et restent, en apparence, inévitables.

La société civile peut largement contribuer à un changement

Face à ce non-respect des droits humains, la société civile ne peut rester muette et statique. Elle doit agir avec l'appui de l'ensemble des dirigeants et mener une lutte non négligeable.

En fait, selon nous, c'est principalement elle qui se doit d'être active, en employant divers outils, tels que la sensibilisation ou plus concrètement la mise en place d'un système de dénonciation anonyme, par exemple. Ces deux types d'actions pourraient s'avérer efficaces face à certaines violations, comme les détentions arbitraires, la mendicité accentuée des enfants dans la rue (enfants talibés), la violation des droits de la femme et bien d'autres.

Il va de soi que pour aboutir à un résultat concret, il faut également veiller à la mise en place d'organes de contrôle efficaces, rôle qui doit être mené cette fois-ci par le gouvernement.

Connexion "Dakar-Ouagadougou"

C'est dans ce contexte que les Universités d'été des Droits Humains (UEDH), organisées à Ouagadougou, Burkina Faso, par le Centre d'Information et de Formation en matière de Droits Humains en Afrique (CIFDHA), en collaboration avec le Codap, ont suscité l'intérêt et la participation de quatre jeunes venus de différentes associations du Sénégal. Ce fut un cadre idéal à la compréhension des questions qui gravitent autour des droits humains dans notre pays.

Aux côtés des autres pays africains participants, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Togo, le Mali, la Guinée Équatoriale, le Tchad et le Niger, un exemple vivant d'intégration était au menu. A cela s'ajoute l'apprentissage et les connaissances reçues sur les mécanismes de respect des droits l'Homme et leur utilisation par la société civile. Les experts dynamiques, qui nous ont consacrés toute une semaine, nous ont appris à maîtriser la réglementation juridique internationale et africaine. Cette formation des UEDH nous a également permis d'acquérir divers outils et moyens d'actions qui sont à notre disposition en tant que militants pour dénoncer les entorses au respect des droits humains. Au-delà et en marge de tout cela, la convivialité, la fraternité vécues avec les autres participants nous ont permis d'étoffer encore nos carnets d'adresses pour mener un réel combat africain pour la défense de nos droits.

Nous saluons avec ardeur l'accent mis par les organisateurs sur l'apprentissage de techniques de montage de projets, de communication et de gestion de conflits. Chacun d'entre nous a pu recevoir ces notions en se les appropriant de manière pratique. Munies d'une attestation de participation, c'est avec plaisir et abnégation que nous nous mobilisons, depuis que nous sommes rentrées, en menant des actions pour une meilleure prise en compte par les politiques de la question des droits humains et de leur mise en œuvre.

Pour cela, nous profitons de cette tribune pour dire merci à tout un chacun pour l'effort consacré à la réussite de ces 6ème UEDH, au service des jeunes défenseurs des droits humains que nous sommes. Vive les UEDH et longue vie au CIFDHA et au Codap!

LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE AU COEUR DES UEDH

Fiacre Renaud AVLESSI
Antoine Osé COLIKO
Volontaires et activistes des droits de l'Homme à Changement Social Bénin

La capitale politique du Burkina-Faso, Ouagadougou a abrité du 20 au 26 juillet 2015, la sixième session des Universités d'Eté des Droits Humains (UEDH) organisée par le Centre d'Information et de Formation en matière de Droits Humains en Afrique (CIFDHA) en partenariat avec le Codap.

Cette rencontre régionale a porté sur « la gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique : rôles des acteurs pour une meilleure garantie des droits humains ». Elle a réuni plusieurs experts spécialistes des questions sécuritaires et trente-quatre jeunes activistes des droits de l'Homme venus de dix (10) pays d'Afrique. Au menu, plusieurs communications thématiques et ateliers de discussion ont été développés afin de renforcer les capacités des participants sur le système de protection des droits de l'Homme et la gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique.

En matière de protection des droits humains, il a été reconnu que les Etats, qui sont les premiers garants des droits de l'Homme, en sont par excellence les premiers violateurs. Pour cette raison, un accent particulier a été mis sur les moyens dont dispose la société civile pour exiger des Etats le respect des droits humains aussi bien devant les institutions régionales qu'internationales. En dehors du rôle de la société civile dans l'Examen Périodique Universel (EPU), les participants ont été familiarisés aux modalités d'introduction de communications devant la Commission Africaine des Droits de l'Homme, la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (lorsque l'Etat partie a fait la déclaration prévue à l'article 34.6 du Règlement intérieur de la Cour) et les comités de surveillance des neuf conventions adoptées par l'ONU.

En matière de gouvernance de la sécurité en Afrique, il ressort que ce secteur dans la majorité des Etats africains est confronté au problème de la mal gouvernance marquée par la mauvaise gestion des ressources financières et humaines, le népotisme, le favoritisme, la politisation et l'impunité. Dans le même temps, il est confronté à de nombreuses menaces telles que le terrorisme, le grand banditisme, la circulation des armes légères, le trafic de drogues et d'enfants, les conflits intercommunautaires, la prolifération abusive des sociétés de gardiennage, l'espionnage, la recrudescence des rebellions armées, les nouvelles formes de criminalité (la cybercriminalité). Face à ces problèmes et menaces, la société civile africaine est invitée à accompagner les Etats à travers : la sensibilisation et l'information des populations sur les questions sécuritaires, la participation aux réformes du secteur de la sécurité, la mise en place de plateformes de veille, d'alerte et de dénonciation des cas d'abus et de violations de droits, la formulation de plaidoyers auprès des autorités en charge de la sécurité, le développement de projets de renforcement de capacités en droits humains des forces de sécurité et de défense et enfin la contribution au renforcement des équipements des forces armées de sécurité et de défense à travers des levées de fonds publics.

Grâce à cette session de formation, il est possible d'espérer une relève de qualité de la société civile africaine et une meilleure implication de ces organisations dans le secteur de la sécurité. Vivement que les Etats et les partenaires techniques et financiers accompagnent les jeunes défenseurs des droits humains dans la mise en œuvre des projets qu'ils ont conçus pour une meilleure gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique.

TEMOIGNAGE DU KIVU

Théodore TOYI MIREFU
RATECO (Réseau des Radios et Télévisions Communautaires du Congo)

La formation est pour un apprenti une voie de sortie de la coquille qui l'ensevelit d'ignorance, c'est ma ferme conviction. Elle contribue à l'épanouissement des esprits qui sont soumis à cet exercice!

C'est un grand honneur de témoigner de ma gratitude. Comme jeune activiste des droits de l'homme, j'ai suivi avec intérêt et une attention particulière les ateliers au menu de la formation à Goma, organisée du 6 au 11 novembre 2015 par le Centre de Recherche sur l'Environnement, la Démocratie et les Droits de l'Homme (CREDDHO), avec l'appui du Codap. Mes sentiments sont la satisfaction, la joie et l'allégresse. Les moments que nous avons passé en équipe avec de jeunes activistes comme moi ont été d'une importance capitale.

Le contexte actuel de la République Démocratique du Congo (RDC) en général, et de l'Est en particulier, est délicat, incompréhensible et incertain dans le domaine des droits humains et la liberté d'expression. C'est ainsi que notre pays a été, depuis son indépendance en 1960, confronté à plusieurs situations de crise, principalement liées aux conflits armés internes et internationalisés, dont les conséquences ont été la mort de plusieurs milliers de civils et le déplacement massif des populations. L'Etat de droit est un idéal et en même temps une utopie pour la RDC, notre pays qui se veut bien démocratique. La bonne gouvernance et ses principes sont loin d'être observables au sein de son Etat. D'où un adage le « Congo Malade », utilisé par certains pour exprimer leur indignation Ceux-là estiment que les institutions du pays n'acheminent pas la RDC vers la prospérité hautement criée dans le chant patriotique « Debout Congolais » comme étant l'aspiration de tous. Or le fait qu'une vie meilleure et décente soit garantie par les instruments tant internationaux, régionaux que nationaux n'inquiète aucun dirigeant. L'accès aux soins de santé de base, l'éducation primaire gratuite et obligatoire pour tout enfant et l'accès à la justice équitable ne sont pas réalisés par l'Etat. La privation de la liberté et l'absence d'une justice indépendante constituent la règle, un paradoxe problématique pour un pays se disant "démocratique" et respectant l'Etat de droit.

Cet état de chose nécessite une attention particulière de la part de tous les intervenants à tous les niveaux pour pouvoir relever les défis majeurs auxquels font encore face les défenseurs des droits humains et surtout les tout jeunes que nous sommes. Qui d'autre pour s'engager si ce n'est pas nous, les jeunes, la force du présent et du lendemain avant notre amortissement? Nous voulons nous solidariser avec celles et ceux venant d'ailleurs afin de faire avancer nos valeurs. D'ailleurs, le fait que nous fassions partie de la même génération et que nous partagions l'appartenance à une même communauté humaine s'impose à nous dans la lutte pour le changement.

Positivement impressionné par l'équipe CREDDHO - CODAP

Sans mâcher les mots, les jeunes au service de la protection des droits de l'homme et de la dignité humaine sont reconnaissants envers les organisateurs de la formation portée à leur actif. Sous les thèmes "Mécanismes internationaux, régionaux et nationaux de protection des droits de l'homme, démocratie, bonne gouvernance, stratégies d'action et gestion des projets", nous avons reçu l'essentiel des connaissances permettant de sortir de l'ignorance que l'on décrit dans nos sociétés. Outiller les jeunes sur les stratégies d'action dans la protection des droits humains a sa place et raison d'être dans le contexte actuel de la RD Congo, car les tenants du pouvoir - qui d'ailleurs en abusent et occasionnent les violations des droits reconnus à chaque peuple - ne veulent pas voir ces droits inhérents à la personne humaine respectés.

Mes impressions personnelles et celles de tous les autres participants sont claires et toutes encourageantes du fait de la réussite de cette formation. Le séjour au Centre Pallottin de Formation (CPF) situé au quartier Kyeshero à 7 Km du Centre ville de Goma reste gravé non seulement pour les bons moments et souvenirs que nous gardons les uns envers les autres, mais aussi pour la pertinence du travail choisi comme métier de faire respecter les droits Humains.

Nous sommes très fiers d'être issus de la première édition de formation des jeunes défenseurs des droits humains sur l'initiative du CREDDHO et dans le cadre du programme du Codap. Certains traits de caractères des organisateurs, comme la détermination, la bravoure, l'engagement, ainsi que le souci de partager des connaissances avec les jeunes du Sud, n'ont pas laissé indifférent les jeunes Congolais qui ont vu leurs capacités être renforcées. Nous sommes conscients d'être les bons fruits issus de cette gymnastique importante pour nous. Les acquis de ces

séances sont à même de baliser les chemins dans l'accomplissement des travaux de défense de droits humains dans un pays déchiré par de multiples atrocités tant sociales, culturelles, qu'économiques et qui ne visent qu'à mettre des barrières aux efforts de promotion des droits des individus.

Et maintenant?

Nous gardons les atouts, je les garde personnellement, car ceux-ci me permettent d'entrer en contact avec d'autres réalités courantes que rencontrent d'autres jeunes de mon pays et m'aident à y faire face. L'organisation à laquelle j'appartiens, le Réseau des Radios et Télévisions Communautaires du Congo (RATECO), mène ses activités dans le domaine de la communication. Nous sommes confrontés à de multiples problèmes comme l'agression, l'incarcération ou la torture de certains journalistes des chaînes de radios et de télévisions membres. Les opposants au pouvoir actuel ainsi que les acteurs de la société civile combattant pour le respect de la Constitution et des textes internationaux n'ont pas d'accès libre aux médias, encore moins pendant la période de tensions pré-électorales dans laquelle nous nous trouvons.

Après cette formation, je prends personnellement acte de mettre en application les matières apprises au compte de notre travail au quotidien de défense et de promotion des droits de l'homme. Ainsi, comme action sur le terrain, j'ai inséré des éléments de sensibilisation sur le respect des droits de l'homme et de l'environnement dans mes émissions médiatiques. J'ai par exemple produit un duplex sur la formation et ses activités sur la radio "Le Messager du Peuple d'Uvira" et sur une radio universitaire. J'essaie, par là, d'intéresser les jeunes au métier de défenseur des droits de l'homme, de les aider à comprendre les activités liées à ce thème et de susciter leur engagement individuel et collectif.

LA RÉPUBLIQUE TRÈS DÉMOCRATIQUE DU CONGO… QU'EN EST-IL UN AN AVANT LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ?

Huguette KIRHERO

Centre de Recherche sur la Démocratie et le Développement en Afrique

La République Démocratique du Congo (RDC), ancienne colonie belge, accède à l'Indépendance le 30 Juin 1960. Dès lors, le pays n'a connu que des troubles politiques. Du pouvoir dictatorial et sans partage aux guerres, en passant par des massacres à grande échelle, les violations des droits de l'homme sont nombreuses. Trente-cinq ans après l'Indépendance, la RDC retrouve un climat tendu, à la veille des élections présidentielles prévues en novembre 2016.

Si l'on se réfère au passé, les élections de 2016 ne sont pas très rassurantes. En 2011 déjà, les élections sont dénoncées par les observateurs nationaux et étrangers, la société civile congolaise ainsi que l'opposition. Les élections sont parsemées de fraude et de corruption. Aujourd'hui, l'actuel Président, dont le deuxième mandat arrive à terme en 2016, multiplie des manœuvres pour modifier ou contourner la constitution afin de rester au pouvoir au-delà du mandat constitutionnel. En effet, la constitution congolaise ne prévoit que l'exercice de deux mandats présidentiels consécutifs.

En 2014, suite aux pressions de la société civile congolaise et de l'opposition politique, la tentative de déverrouiller la constitution pour permettre un troisième mandat à Joseph Kabila a été abandonnée. Au début de l'année 2015, le gouvernement a tenté un passage en force en conditionnant la tenue des prochaines élections présidentielles à un recensement général de la population. Celle-ci prendrait 5 ans pendant lesquels Joseph Kabila resterait au pouvoir en dehors de son mandat constitutionnel. Suite aux pressions de la société civile congolaise, cette démarche a échoué.

En parallèle, les organisations de protection des droits humains sensibilisent la population à la fraude, en attirant l'attention des médias, en organisant des séances de formations, des cercles de réflexion sur les droits humains et des meetings pour informer largement la population des enjeux en cours. De plus, des personnalités importantes de la communauté internationale sont contactées, afin de se coordonner pour contrecarrer les velléités de l'actuel gouvernement à rester au pouvoir en dehors de son mandat constitutionnel en usant la tricherie. Le pays se retrouve face à une situation dans laquelle, la population, les opposants politiques et la société civile se dressent face à un pouvoir déterminé à rester en place. C'est « le pot de fer contre le pot d'argile ».

Les répercussions sont lourdes, beaucoup d'opposants, de journalistes et d'activistes des droits humains sont tués ou emprisonnés arbitrairement. Les libertés d'expression, d'association et de réunion sont constamment bafouées, alors que les responsables jouissent de l'impunité. Cela ne fait que refléter la réalité vécue depuis le début de la guerre en RDC en 1996: six millions des personnes ont déjà perdu la vie. Dans ce climat incertain, gangrené par la peur et l'horreur, des millions de personnes ont été obligées de se déplacer de leur foyer, perdant ainsi tous leurs biens, et, pour la jeunesse, perdant l'opportunité d'une éducation scolaire et exposée ainsi en un enrôlement forcé dans des groupes armés locaux et/ou étrangers, assistant avec impuissance à l'hypothèque de leurs perspectives d'avenir.

La situation des droits de l'homme dans ce pays a atteint les limites du supportable. Paradoxalement, le droit congolais ainsi que les instruments juridiques internationaux auxquels la RDC a adhéré garantissent à chaque citoyen des droits et libertés qui malheureusement sont constamment violés. Mais ces droits ne seront effectifs que par la lutte. C'est pourquoi, nous envisageons d'organiser des campagnes

d'éducation civique afin d'informer le plus grand nombre de congolais sur les droits et libertés qui sont les leurs et ainsi, les amener à combattre jusqu'à leur application effective. Nous avons besoin pour réussir du soutien des acteurs de la communauté internationale et d'autres États.

C'est pourquoi la formation du CREDDHO-CODAP est arrivée à point nommé dans ce contexte pré-électoral. Elle offre la possibilité aux défenseurs des droits de l'homme qui sont aussi membres de la société civile de faire le point sur leur stratégie passée et de réfléchir sur des stratégies alternatives. Elle a armé efficacement une société civile jusque-là désarmée. Les jeunes activistes en ressortent plus forts dans la lutte pour la défense de leurs droits. Notamment ceux reconnus à chaque peuple: « tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes ». En vertu de ce droit, les jeunes activistes déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel en offrant au peuple une connaissance réelle et approfondie des mécanismes des droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance. L'établissement d'une plus grande coordination entre acteurs de la société civile sur toute l'étendue de la République apparaît désormais urgent, ainsi que l'accroissement et la poursuite de leurs activités afin d'être entendus et pris en compte.

Les prochains mois au Codap :

Formations continues en soirée, les mardi dès le 12 janvier. Vous trouverez tout le programme sur notre site.

Mercredi 20 janvier à 18h30, témoignage de Carlos Bossouvi, jeune Béninois du réseau. Il racontera sa traversée du continent africain en vélo. Lieu à définir.

Un Café des Libertés est à nouveau prévu avec le Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains (FIFDH).

De nombreux autres événements sont à découvrir pour les 30 ans du Codap en 2016... surprise!

Pour plus d'informations, nous vous invitons à visiter notre nouveau site internet

www.codap.org

Echos militants est une publication biannuelles du Codap, constituée de 8 à 16 pages, à l'attention de ses membres d'équipes, membres associés et membres simples.

Graphisme et mise en page : www.lilirangelechat.com //
Abonnement annuel (version papier) : CHF 20.-/CAD 20.-/EURO 15.-//.

Ont contribué à ce numéro: *Fiacre Renaud Avlessi, Fanny Bauer, Cécile Bouziat, Cédric Chatelanat, Huguette Kirhero, Osé Koliko, Sandrine Magalhaes, Diel Mochire Mwembe, Khady N'Dour, Alexandre Pietrotti, Caroline Ritter, Michel Rostworowski, Seydou Sangaré, Mehdi Sarehane, Ida Sanyan, Théodore Toyi Mirefu.*

Un grand merci à toutes celles et ceux qui nous «prêtent» gracieusement illustrations et articles.
Le Codap, Centre de conseils et d'appui pour les jeunes en matière de Droits de l'homme, créé à Genève en 1986, a pour objectif de promouvoir les initiatives propres aux jeunes dans la défense des droits de l'homme. Le Codap veut provoquer l'émergence de nouveaux projets de réflexion : il propose des formations, un appui et un conseil en matière d'action //

Compte en Suisse : Banque Cantonale de Genève (BCG), compte K 0775.83.05.
Pour les versements depuis la Suisse, le CCP est 12-1-2.
Pour les versements depuis l'étranger BIC/SWIFT : BCGECHGGXXX IBAN : CH14 0078 8000 K077 5830 5

codap

Rue Liotard 5
CH - 1202 Genève

tél + 41 22 735 93 94
fax + 41 22 345 02 46

codap@codap.org
www.codap.org
skype: codap_ge